

Au château du Lude, les confitures sont à l'honneur

Dans les coulisses avec... Le château du Lude organise la fête des confitures. Cette animation permet de faire vivre les cuisines médiévales, explique la propriétaire des lieux, Barbara de Nicolaj.

« C'est rentré dans la tradition ! » Pendant trois après-midi, de dimanche à mardi, le château du Lude organise la fête des confitures. « C'est une animation qui existe depuis environ vingt-cinq ans », estime la comtesse Barbara de Nicolaj, propriétaire du château.

L'événement, qui revient quatre à cinq week-ends par an, a pour théâtre les cuisines médiévales, aménagées au XV^e siècle dans les sous-sols du château. « En 1946, il a été décidé d'abandonner les cuisines pour en installer une plus fonctionnelle au rez-de-chaussée », raconte Barbara de Nicolaj. Elles ont finalement été restaurées en 1993, pour les visites. « Le maçon nous a dit qu'il faudrait qu'on utilise les cuisines de temps en temps pour les maintenir en bon état et éviter qu'il y ait trop d'humidité dans la pièce. C'est comme ça qu'on a eu l'idée de faire des confitures l'été. »

D'autant que le château dispose d'un grand potager - dessiné en 1880 par le paysagiste Édouard André - fournissant les fruits nécessaires. Ce lieu, qui est le jardin privé du château et a vocation à nourrir ses occupants, est d'ailleurs ouvert aux visiteurs lors de ces animations. « Il fait 1,5 hectare, nous cultivons moins de la moitié. Il y a des vergers, des parterres de fleurs et de légumes, et une partie a été transformée en pépinière. »

Fourneau à bois

Si lors de la fête des confitures, les visiteurs ne peuvent accéder aux cuisines qu'à partir de 14 h, la préparation commence bien plus tôt. Les fruits sont cueillis le matin même dans le potager : rhubarbe, framboises, abricots, fraises... Le fourneau à



Annie réprend présent pour la fête des confitures au château du Lude depuis six ou sept ans. C'est elle qui réalise les crêpes, cuites au feu de bois. | PHOTO : OUEST-FRANCE

bois, datant du XIX^e siècle, doit aussi être allumé de bonne heure. « Il est en fonte, il faut compter trois heures pour que ça soit bien chaud », précise Annie, rencontrée lors de la précédente fête des confitures, en juillet. Employée au château, Annie est essentielle à cette manifestation, puisqu'elle y contribue bénévolement depuis six ou sept ans. Cette fois-là, elle était accompagnée de Catherine et Margot, deux autres volontaires. L'une et l'autre se chargeant de préparer les confitures et de les vendre.

« Au départ, nous proposons des gâteaux que nous faisons cuire dans le four à pain. Mais comme il était trop endommagé, nous confectionnons des crêpes depuis une dizaine d'années », détaille la châtelaine. C'est Annie qui prépare la pâte et les fait cuire sur place, également au feu de bois. Et qui se marient à merveille avec les confitures, qui ont mijoté pendant une heure et demie à deux heures dans de grandes marmites en cuivre.

Perpétuer cette animation permet « de soulever un coin du voile sur la

vie d'autrefois, en montrant comment ces cuisines marchaient à l'époque », souligne Barbara de Nicolaj. Annie confirme : « Les gens sont éblouis de voir que le fourneau fonctionnait encore ! »

Léa VIRIET.

Dimanche 13, lundi 14 et mardi 15 août, à partir de 14 h. Tarifs : 12 € pour les adultes, 6 € pour les enfants de 6 à 15 ans, avec visite du château et des jardins. Plus d'informations sur www.lelude.com

Son combat pour les fusillés de la guerre 1914-1918

Depuis plus de quinze ans, l'historien Éric Viot mène le combat pour la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple durant la Première Guerre mondiale.

Rencontre

Eric Viot est historien et réside au Mans. Il se passionne depuis trente ans pour la Première Guerre mondiale. « Ce n'est pas la grande histoire, celle des grandes batailles qui me passionne, non, c'est celle de Georges, François, Arsène, et tous leurs camarades dont les noms sont gravés dans la pierre des monuments aux morts », confie-t-il d'emblée, lorsque nous le rencontrons à Sillé-le-Guillaume.

« Un sentiment d'injustice »

Lors d'une rencontre avec le général André Bach, grand spécialiste de la guerre 1914-1918, ils évoquent le cas des quatre soldats fusillés pour l'exemple en 1914 à Roucy, dans l'Aisne, et jamais réhabilités en 2021. « Ce récit a éveillé en moi un sentiment d'injustice suffisamment profond pour me pousser à agir en faveur de ces combattants qui, à mon sens, étaient plus des victimes que des coupables », explique Éric Viot.

À partir de cette certitude, il s'est engagé dans ce qu'on pourrait appeler une croisade pour rendre à ces soldats leur honneur. « Depuis quinze ans, j'explore des dossiers de justice, je parcours des ouvrages, j'étudie des témoignages qui traitent de

ces fusillés », détaille-t-il.

« À ce jour, j'ai dénombré 639 Poilus figurant dans le projet de loi de réhabilitation, qui ont été condamnés et fusillés pour avoir abandonné leur poste, désobéi, ou encore s'être mutilés volontairement ou non dans un contexte où l'horreur était leur quotidien. »

La réhabilitation souhaitée et demandée avec force par Éric Viot est pour lui une évidence. « C'est surtout en 1914 que le plus grand nombre de condamnations ont été prononcées. En moyenne, un soldat par jour a été fusillé durant cette année. Beaucoup de ces soldats ont été condamnés de façon arbitraire avec pour seule raison de servir d'exemple, comme un message envoyé à tous ceux qui se battaient sur le front. »

Voilà le nom de tous ces combattants inscrits sur les monuments qui sont dédiés aux soldats morts pour la patrie est l'objectif d'Éric Viot.

Un devoir de mémoire

« Entre 2009 et 2018, j'ai obtenu l'inscription de quatre fusillés de la Sarthe sur les monuments aux morts de leur commune, précise-t-il. En décembre 2021, j'ai été entendu par Bastien Lachaud, député. En janvier 2022, ce même député présente un projet de loi pour la réhabi-



Eric Viot se bat pour la réhabilitation des soldats fusillés. Ici, on le voit devant le monument aux morts de Sillé-le-Guillaume. | PHOTO : OUEST-FRANCE

litation des fusillés, qui est adopté en première lecture. Malheureusement, il n'a pas été adopté par le Sénat et est reparti en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. »

Les 13 et 15 août, Eric Viot sera à la bouquinerie Au fur et à mesure, à Sainte-Suzanne-et-Chammes

(Mayenne), à l'ouest de la Sarthe. « Je présenterai mon dernier ouvrage intitulé *Je n'ai rien pu faire*, roman qui s'inspire de l'histoire vraie de fusillés de la Première Guerre et évoquerai le cas de trois Poilus mayennais, fusillés pour l'exemple, dont je souhaite la réhabilitation. »

Le conjoint tyrannique va en prison

Justice. Un homme a été condamné à dix mois de prison, vendredi. Le procès a mis en lumière des années de pressions et de violences.

Le 1^{er} juillet, une patrouille de police qui intervient dans un logement d'Allonnes trouve une femme en pleurs, un enfant dans les bras, un deuxième à ses pieds. Elle a reçu des coups, explique-t-elle aux forces de l'ordre, avant d'être étranglée par son conjoint, quelques instants plus tôt.

Ce dernier, un homme de 33 ans, comparait vendredi devant le tribunal du Mans.

« Il dit qu'il va emmener les enfants à l'étranger »

À l'audience, la présidente fait lecture de l'audition de la compagne, qui affirme que le couple est séparé depuis mars : « Il est venu chez moi afin de me faire chanter, comme d'habitude. Il n'accepte pas notre séparation, dit qu'il va emmener les enfants à l'étranger et me tuer si je me sépare de lui. » Elle relate aussi un quotidien fait de brimades et d'un contrôle total exercé sur sa vie.

Outre les faits qui valent au prévenu d'être jugé ce jour, tout au long des débats, c'est un climat récurrent de violences qui prend forme. « Pourquoi on est là, devant cette juridiction, si vous êtes un si gentil conjoint ? » tente la présidente. Le prévenu évoque d'emblée la jalousie de sa compagne, de nombreuses crises et scènes qu'elle ferait. « C'est pour ça qu'elle cherche à se quereller avec moi. »

À chaque question pour tenter de percer à jour l'état de leur relation, il

affirme invariablement que sa femme ment, qu'ils sont bien ensemble et qu'elle ne souhaite pas le quitter. « Pourquoi madame n'est pas là aujourd'hui pour vous dire qu'elle vous aime, alors ? » interroge, grinçante, la procureure.

La victime, effectivement, n'est pas présente dans la salle du tribunal. Et pour cause, plaide son avocat, M^e Hélène Braud : « Le quotidien de ma cliente, c'est six ans de violences conjugales. Elle essaye depuis des années de s'en sortir, mais subit des pressions de la part de monsieur, mais aussi de sa famille. Il faut qu'il entende que ma cliente, ce n'est pas un objet ! »

La victime a quitté le département

Après les faits, raconte l'avocate, la victime a été prise en charge par une association et hébergée dans un hôtel. « Elle ne l'a même pas dit à sa propre mère, car elle sait qu'elle aussi va subir des pressions de la famille. Il y a quelques jours, avant cette audience, elle a dû quitter le département pour fuir et tenter de refaire sa vie ailleurs. »

Le tribunal a condamné le conjoint à dix mois de prison ferme, avec maintien en détention et interdiction de contact avec son ex-compagne et ses enfants. Il a aussi ordonné le retrait de son autorité parentale.

Antonin LE BRIS.

Nos idées de sorties pour ce week-end

Courses hippiques, concert folk-pop, concours de labour... Voici quelques idées de promenade et découverte.

Visite du moulin à glace de La Bruère

En cet été chaud, la visite de ce moulin unique en France s'impose : à partir de l'énergie de la rivière, ce moulin parvient à produire de l'électricité et... de la glace à rafraîchir !

Samedi et dimanche, de 15 h à 16 h, au moulin de la Bruère, RD306, 85, route du Lude, à La Flèche. Tarifs : de 5 à 7 €. Contact : Thomas Brochard, tél. 06 72 83 52 00 ou thomas@visithemes.com.

Des courses hippiques à Sillé-le-Guillaume

Neuf courses sont au programme : trois au trot attelé, deux au galop en plat, deux de galop en haies et deux courses de poneys.

Samedi, à partir de 11 h, sur l'hippodrome de la Forêt, à Sillé-le-Guillaume. Entrée : 5 €, gratuite pour les moins de 12 ans. Restauration possible sur place.

Concert folk et pop

Au son des voix, des guitares, du banjo, de la mandoline, de la contrebasse et des percussions, le groupe Georges Bacheux partage un folk intimiste et chaleureux, teinté de l'influence pop, sans rien sacrifier à la simplicité et à la fraîcheur des musiques traditionnelles américaines.

Dimanche, à partir de 16 h 30, sous le marronnier du Domaine du Gasseau, à Saint-Léonard-des-Bois. Gratuit.

Les animaux au Moyen-Âge

Omniprésent dans la société médiévale, l'animal l'est aussi au manoir de La Cour, que ce soit pour les travaux



Neuf courses sont au programme, ce samedi, à Sillé-le-Guillaume. | PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

agricoles, l'alimentation ou les loisirs seigneuriaux. Venez découvrir la place et l'importance du loup, du cerf, des bovins et autres ovins, mais aussi des faucons, des chevaux et des licornes.

Dimanche, à 15 h, au manoir de la Cour, 6, rue du Temple, à Asnières-sur-Vègre. Tarifs : de 3 à 5 €.

Concours de labour à Neuville-sur-Sarthe

À l'initiative des Jeunes agriculteurs, sur un terrain de 10 ha, les candidats devront, par la méthode du labour traditionnel, tracer une raie d'ouverture avant d'enchaîner les sillons. Sur le site : présence d'animaux, veaux, vaches, chèvres, de matériel agricole et d'un marché de producteurs locaux. Toute la journée, il sera possible de faire un tour en tracteur.

Samedi, à partir de 11 h, à l'entrée du bourg de la Trugalle, (Neuville-sur-Sarthe) en venant de Coulaines. Gratuit.

Les psychiatres et infirmiers des urgences en arrêt

Page 6

La grève des aiguilleurs perturbe le trafic ferroviaire

Page 6

La Sarthe en bref

Six cyclistes transplantés engagés aux 24 Heures vélo

L'association Trans-Forme, dont le siège est parisien, a mis sur pied la participation d'une équipe de huit cyclistes, dont six personnes transplantées, aux 24 Heures du Mans vélo, les 26 et 27 août, sur le Bugatti.

Leur engagement dans cet événement sportif « prouve que la greffe d'organe permet un retour à une qualité de vie quasi-normale. Et offre l'occasion de communiquer sur l'importance des dons d'organes, de moelle osseuse et de tis-

sus », réagit l'association.

Depuis 33 ans, Trans-Forme réunit des personnes transplantées et dialysées dans l'objectif de les encourager à pratiquer une activité physique et sportive. Après deux années 2020 et 2021 marquées par le début de l'épidémie de Covid-19, elle « salue les patients et les professionnels de santé mobilisés qui ont permis une augmentation de 19,3 % de l'activité de greffe en 2022 par rapport à 2020. »

L'abbaye de Tuffé, décor d'un escape game

Une voyageuse temporelle est bloquée à l'abbaye de Tuffé. Aidez-la à repartir chez elle en résolvant des énigmes et en relevant des défis. Une chasse au trésor pour grands et petits à partir de 8 ans, orchestré par les Amis de l'abbaye, ce dimanche.

Pour résoudre l'énigme, il vous faudra chercher, observer, chercher encore, et parcourir en tous sens les salles et les jardins du site. Plusieurs horaires sont proposés, durant

l'après-midi : 14 h, 14 h 30, 15 h et 15 h 30. Durée : 1 h. Réservation indispensable au 06 41 82 50 93 ou amis.abbaye.tuffe@orange.fr. Tarif : 2 € par personne.

Pour ceux qui aiment la musique, l'abbaye offre également à partir de 16 h, dans les jardins, un concert de Follow The White Rabbit. Un duo guitare et voix qui reprend avec douceur les classiques de la pop folk anglaise. Entrée libre au chapeau.

www.infocale.fr

Ouest-France rappelle aux associations que ce site internet gratuit leur permet de faire passer leurs annonces dans Ouest-France. Ces informations seront publiées automatiquement sur le site internet et dans l'édition locale du journal. Pour tous renseignements, contactez le 02 43 21 76 76.

OMLANDE

DIMANCHE 13 AOÛT
avec l'orchestre
ISABELLE DEBARRE

De 14h30 à 19h30. Entrée 12€
Par GPS prendre le Motil

49250 BRION - 02 41 47 62 78
Licence PLATESVD-2021-005606 RCS Angers B 903 225 050